



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 février 2024

Membres Présents : 37

MMES BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PILLAVOINE Aude, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne ;

MM. BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, HERVE Olivier, LAROCHE Pierre, LENOBLE Denis, LOUIRS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, VERMASSEN Guy, VERNEAU Philippe, VILLARD André,

POUVOIRS : 6

M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier,
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre,
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude,
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne,
M. RIVIERE William donne pouvoir à Mme RIVAULT Corinne,
M. ROUSSEAU Pierre donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 16 mars 2023 ;
- Rapport d'activités et d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget 2024 :
 - présentation du rapport – Tenue du débat ;
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et remercie la commune de Boësses pour la mise à disposition de la salle des Fêtes.

M. PETIOT, Maire de Boësses, accueille les élus à son tour et présente sa commune en quelques mots.

La Présidente remercie également de leur présence les élues régionales et départementales, ainsi que le Vice-président du PETR.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des 6 pouvoirs reçus.

Mme CHARVIN est désignée secrétaire de séance.

Compte rendu du Comité syndical du 16 mars 2023
--

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical, à savoir :

- Compte de gestion 2022 ;
- Compte administratif 2022 ;
- Vote du budget 2023
- Candidature à la maîtrise d'ouvrage Natura 2000 :
- PCAET : présentation du programme d'actions ;

- Affaires diverses : montant du programme Leader, concertation pour le CLS 2023-2026, étude pour gouvernance du SAGE, départ de Mme la Sous-préfète.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités et d'Orientations Budgétaires (ROB) 2024 : présentation du rapport et débat

Mme BEVIERE introduit la présentation de ce rapport en soulignant la particularité du PETR par rapport aux autres collectivités locales sur cet objet, ce dernier ne gérant quasiment pas d'investissements, mais animant essentiellement des programmes et des missions. Ces derniers, mis en œuvre ou en projet, vont être présentés ici.

- Population du PETR.

Pour la cinquième année consécutive, la population est en diminution. Elle est aujourd'hui de 63 021 habitants, soit une baisse de 254 habitants par rapport à 2023.

- Conseil de Développement Territorial.

Cette instance émet des avis sur les sujets traités par le PETR, mais peut également s'autosaisir de problématiques locales. La Présidente salue la présence de quelques membres, fidèles aux réunions du PETR.

- Projet de Territoire.

Ce document cadre n'a pas été modifié depuis sa validation par les intercommunalités et le PETR en juin 2021.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028.

La dotation de ce contrat est de 8 100 000 €, répartie en 5 axes stratégiques, dont 500 000 € pour le dispositif A VOS ID, et 300 000 € pour l'animation du CRST.

Mme BEVIERE indique qu'il y aura nécessité de faire un avenant avant le bilan à mi-parcours, à titre exceptionnel, compte tenu de la consommation totale de l'enveloppe dédiée au Plan isolation régional (mesure n°35).

Les 2 équipements nautiques portés par la CC de la Plaine du Nord Loiret et la CC Pithiverais Gâtinais pourraient être décalés dans leur calendrier. Dans ce cas, le 1 000 000 € fléché sur la mesure n°22-2 pourraient abonder les mesures n° 35 et n°35-2 (rénovation de l'éclairage public).

- Feuille de route.

Mme BEVIERE rappelle que cette « feuille de route » permet de faire le suivi du CRST et des démarches locales entre l'agent de développement et la référente à la Région.

- Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026.

Mme BEVIERE rappelle qu'un important travail de co-construction a été réalisé en 2023 pour aboutir à la formalisation du contrat 2023-2026.

Ce troisième contrat est validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire. La signature interviendra le 8 avril prochain, à 10h, dans les locaux de l'Hôpital de Pithiviers.

Parmi les actions phares à organiser en 2024, l'opération « Tous à vélo contre le diabète ! » du 5 juin, le « forum santé » sur le thème de la surexposition aux écrans le 20 juin ou encore le forum inter-CLS du Loiret, sur le thème de la « santé et environnement », à Saint-Martin-d'Abbat.

Mme BEVIERE souligne la complémentarité du CLS aux côtés de la CPTS (Communauté des Professionnels de Santé).

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La Présidente rappelle que le premier SCoT a été voté en 2011 et révisé entre 2015 et 2019.

A court terme, le SCoT devra être à nouveau révisé, notamment pour intégrer les nouvelles lois telles que ZAN ou ELAN, prendre en compte le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui doit être adopté par la Région courant avril 2024. Le nouveau SCoT fusionnera avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et devra mettre en œuvre le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE indique qu'il est prévu une présentation du bilan annuel du PCAET lors du prochain Comité syndical du 21 mars. Elle rappelle que cette compétence a été transférée par les EPCI membres, dont la CC de la Plaine du Nord Loiret sous forme de volontariat.

Parmi les actions mises en œuvre, Mme BEVIERE relate celle intitulée OSONS LA TRANSITION. A l'issue des 4 ateliers citoyens organisés entre octobre 2023 et janvier 2024, 2 collectifs citoyens se sont constitués. Le premier souhaite mettre en œuvre un projet de jardin nourricier, le second vise à financer un projet de production d'énergie renouvelable, à Nangeville.

Ces 2 collectifs se sont déjà réunis dans les locaux du PETR, mis à leur disposition, et envisagent de se constituer en association.

Mme SAUTREUIL complète en indiquant qu'en parallèle des ateliers, le programme prévoit des formations de « facilitateurs carbone ». Des binômes organisent des cycles de rencontres avec des groupes de 6 à 8 habitants (conversations carbone), pour les amener à faire le point sur leurs activités générant des gaz à effet de serre et envisager leur réduction, en changeant leurs pratiques quotidiennes.

Mme SAUTREUIL, elle-même facilitatrice carbone, confirme l'intérêt de ces rencontres, qui permettent une introspection personnelle.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE indique que M. GUERINET a été réélu Président du Comité de pilotage le 9 novembre 2023, à l'occasion de la réunion de lancement de la nouvelle période 2023-2027.

Ce programme suit son cours, avec l'appui du cabinet d'études BIOTOPE, à nouveau retenu pour l'animation de la démarche. L'objectif en 2024 sera notamment de reprendre les contractualisations ou les signatures de chartes.

- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Mme BEVIERE rappelle que ce contrat passé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie vise la protection de la ressource en eau autour des bassins d'alimentation de captage (BAC ou AAC) des 5 aires classées « Grenelle » sur le pithiverais.

La difficulté réside toujours dans le recrutement du(de la) chargé(e) de mission, infructueux depuis le départ de l'animateur en mai 2022.

-SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle que le Pays/PETR porte la CLE du SAGE Nappe de Beauce depuis sa création, bien que le périmètre dépasse très largement son périmètre, puisque le SAGE correspond à 6 départements, 2 Régions, 2 Agences de l'Eau.

Pour restituer les travaux sur la nouvelle feuille de route, qui nécessite le recrutement d'un deuxième ingénieur, le forum prévu courant février peut être reporté en juin, en raison du contexte agricole actuel. Il s'agira également de faire le point sur les travaux réalisés depuis la création de la CLE.

Un des objectifs est aussi de définir la nouvelle gouvernance à compter de 2026, avec un appui juridique et administratif. Cette nouvelle gouvernance devra prendre en compte une composition de la CLE intégrant les intercommunalités, puisqu'elles prennent obligatoirement la compétence GEMAPI à partir de 2026.

Mme BEVIERE interroge les deux élues régionales quant au souhait de la Région Centre-Val de Loire, à l'issue des Assises de l'eau, de prendre la compétence animation et coordination de l'eau. Les élus régionaux ont voté dans ce sens en février dernier.

Mme BESNIER le confirme, en précisant que la Région attend la validation des services de l'Etat.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

La Présidente rappelle que grâce à cette labellisation, le territoire bénéficie de fonds, dont les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Elle n'omet pas de souligner les difficultés administratives, qui se résolvent, pour la constitution des dossiers et le paiement de la prime.

Au titre d'apporteur d'affaires, le PETR devrait toucher une prime de 9 000 € environ.

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Mme BEVIERE rappelle que le CRTE n'est pas un moyen de financement supplémentaire, mais plutôt un mode d'accompagnement de projets et de co-animation territoriale.

- Contrat d'Objectif Territorial EnR (COT EnR).

La Présidente rappelle ce contrat signé avec l'ADEME. Elle passe la parole à David VOYER, qui rappelle que cette démarche permet le financement de chaufferies biomasse, géothermie, réseaux de chaleur ou solaire thermique, depuis les études jusqu'aux travaux.

Grâce à une organisation départementale avec FIBOIS Centre-Val de Loire et les autres Pays et PETR du Loiret, les pré-études sont prises en charge intégralement.

Les financements croisés permettent d'atteindre 80% de financement public pour les collectivités, ou 65% pour les entreprises, avec les aides ADEME, FEDER, DSIL, DETR, Fonds vert, CRST...

A ce jour, ce sont plus de 180 bâtiments qui font l'objet d'un accompagnement, en individuel ou en réseau.

En parallèle de cette démarche, un projet de filière bois plaquettes est en cours de construction, notamment avec l'appui de la SCIC Bois Energie basée dans le Loir-et-Cher.

A terme, l'objectif est de pouvoir organiser l'approvisionnement en bois plaquettes et la livraison au client final dans un rayon de moins de 30 km.

Le PETR vient de terminer un diagnostic provisoire des besoins en tonnage de bois plaquettes. La SCIC Bois Energie réalisera, de son côté, un diagnostic des sources d'approvisionnement locales. Plusieurs agriculteurs du Nord Loiret sont d'ores et déjà très intéressés par cette démarche, et le cas échéant, devenir eux-mêmes stockeurs et vendeurs.

- LEADER.

Mme BEVIERE indique que pour le programme 2023-2027, le GAL Pithiverais & Gâtinais a été retenu, et que l'enveloppe attribuée est de 1 380 000 €.

Les objectifs stratégiques locaux rencontrent ceux souhaités par la Région lors de l'appel à manifestation d'intérêt.

L'évaluation du programme précédent va être réalisée par un stagiaire entre mars et juillet 2024. C'est M. SECK, étudiant à l'Université d'Orléans, qui est chargé de ce dossier.

- Mission inclusion.

Mme BEVIERE rappelle que dans le cadre de la coopération transnationale LEADER, les sujets du handicap et de l'inclusion avaient été travaillés. Les conclusions de ce projet mené en partenariat avec des territoires espagnols et portugais soulignent l'importance de cette thématique pour les territoires.

Aujourd'hui, un des enseignements est de parler plutôt « usage » que « règle ».

Pour poursuivre ces travaux, l'objectif est de pouvoir missionner un doctorant. A ce stade, le PETR cherche à se faire confirmer les financements mobilisables pour diminuer au maximum le reste à charge (avec le PETR Gâtinais montargois).

Mme BESNIER évoque la possibilité d'une bourse régionale, à hauteur de 50% des dépenses.

- Divers.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est associé à divers partenaires, ou qu'il fait partie de consortium de projets locaux (Tiers-lieu Carrément local, Logilivre, AgroEcoSens).

Il s'agit de faire profiter de l'expertise de la structure et de maximiser les mises en réseau.

En 2024, le PETR et l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais réaliseront, avec la maison d'édition Jeux BORDIER, un jeu de plateau « Le jeu du Grand Pithiverais ». Le PETR est lauréat d'un appel à projets lancés fin 2023 par l'association nationale des Pays et des Pôles (ANPP). Il a reçu son prix lors des Etats généraux des Pays et des Pôles le 1^{er} février à La Rochelle.

Le Jeu du Grand Pithiverais se voulant participatif depuis sa conception, il est proposé aux habitants de faire remonter des questions ou thématiques insolites auprès de l'Office de Tourisme. Un flyer est distribué à cet effet.

La Présidente indique que par ailleurs, le PETR fait partie des partenaires de l'appel à projets lancés par le SITOMAP et SUEZ pour réinvestir les locaux de l'ancien centre de tri de Pithiviers. Le PETR fait partie du jury de sélection des projets.

- Les effectifs de la structure.

La Présidente rappelle que le PETR est une petite structure, puisqu'elle compte 7 personnes à l'heure actuelle (8 avec le CTEC actuellement non pourvu).

- Sources de financement.

La Présidente souligne la multitude des sources de financement, et la complexité de leur suivi, qui demande un travail rigoureux. Le PETR bénéficie ainsi de fonds de l'Union Européenne (FEADER, FEDER), des agences d'Etat (AESN, AELB, ARS, ADEME, DREAL), de fonds d'Etat (fonds vert), la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret, du PETR Gâtinais montargois, des EPCI membres, d'autres collectivités et de fonds privés (CEE).

- Conclusion.

La situation financière reste saine et le bilan 2023 n'amène pas de remarque particulière.

En section d'investissement, le PETR est excédentaire, comme chaque année. Mais en prévision de la révision importante du SCoT, il faut garder des provisions.

La bonne gestion du PETR permet, cette année encore, de maintenir la participation des Communautés de commune à 3,25 €/habitant/an. Elle n'a pas augmenté depuis 2018.

La Présidente passe la parole aux élus présents pour ouvrir le débat. Il n'est pas relevé de commentaires en séance.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2024 : délibération

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Comité syndical du PETR prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget 2024, selon le rapport présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Mme BEVIERE rappelle la possibilité offerte aux collectivités de mettre en place cette prime exceptionnelle, au regard de l'inflation forte mesurée en 2023.

Le Comité Social Territorial (CST) avait donné un avis favorable en novembre 2023.

La Présidente donne lecture du projet de délibération, qui précise le montant de la prime en fonction de la rémunération perçue entre juillet 2022 et fin juin 2023.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Recours juridique contre le PETR.

Mme BEVIERE indique que le PETR, dans le cadre d'un MAPA pour le compte de la CLE du SAGE Nappe de Beauce, a été accusé de tricherie et de favoritisme par le cabinet d'études qui n'avait pas été retenu. Ce dernier a été débouté et devra verser 800 € en dédommagement.

- Prochain Comité syndical.

Le prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 21 mars à 17h30, à la Salle des Fêtes de Chambon-la-Forêt. En première partie de cette réunion, le bilan annuel du PCAET sera présenté.

- Présentation du programme LEADER.

Mme BEVIERE rappelle le souhait de venir présenter le cadre et le programme LEADER devant les conférences des Maires des EPCI membres. A ce jour, seule la CC du Pithiverais a répondu à cette proposition.

La Présidente rappelle que les fonds LEADER peuvent être accessibles aux EPCI, et pas uniquement aux acteurs privés.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h20.

M. PETIOT invite les membres du Comité et les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Evelyne CHARVIN

Monique BEVIERE